







Ce dossier concerne le projet d'aménagement d'une véloroute structurante sur le territoire d'Annemasse Agglo. S'inscrivant dans le projet global de la ViaRhôna, la présente concertation se concentre sur la partie Machilly-Etrembières.

Préambule

→ Qu'est-ce qu'une véloroute ?

C'est un itinéraire cyclable jalonné de longue distance à vocation touristique qui répond à des critères de confort et de sécurité :

- Agréable et facile d'accès pour le plus grand nombre
- Composé de voies vertes, de pistes cyclables et de voies partagées ou/ et aménagées à faible trafic

Une véloroute est de préférence composée en majorité de voies en site propre (réservée aux modes doux).

→ L'objet de la concertation

La présente concertation s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L. 103-2.3° du Code de l'Urbanisme.

Extrait de l'article L. 103-2 :

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : [...]

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat.

La concertation concerne le projet d'aménagement d'un itinéraire modes doux (aussi appelés modes actifs) structurant sur le territoire d'Annemasse Agglo : l'Eurovéloroute «ViaRhôna».

Bien qu'il s'inscrive dans une logique d'aménagement global, la concertation ne porte que sur la partie de l'itinéraire située sur le territoire de l'agglomération entre Etrembières et Machilly.

La concertation devra permettre :

- D'informer de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement de l'Eurovéloroute ViaRhôna et des enjeux du projet
- De présenter à la population les scénarii de tracés étudiés, le tracé préconisé par les collectivités, les différents types d'aménagements possibles
- De permettre au plus grand nombre des habitants et de leurs associations de participer aux différentes manifestations organisées, de comprendre le projet et de s'exprimer sur le projet

La collectivité mène cette concertation du 17 septembre au 26 octobre 2018. Le bilan de la concertation servira de base à la poursuite des études qui permettront d'affiner le projet.

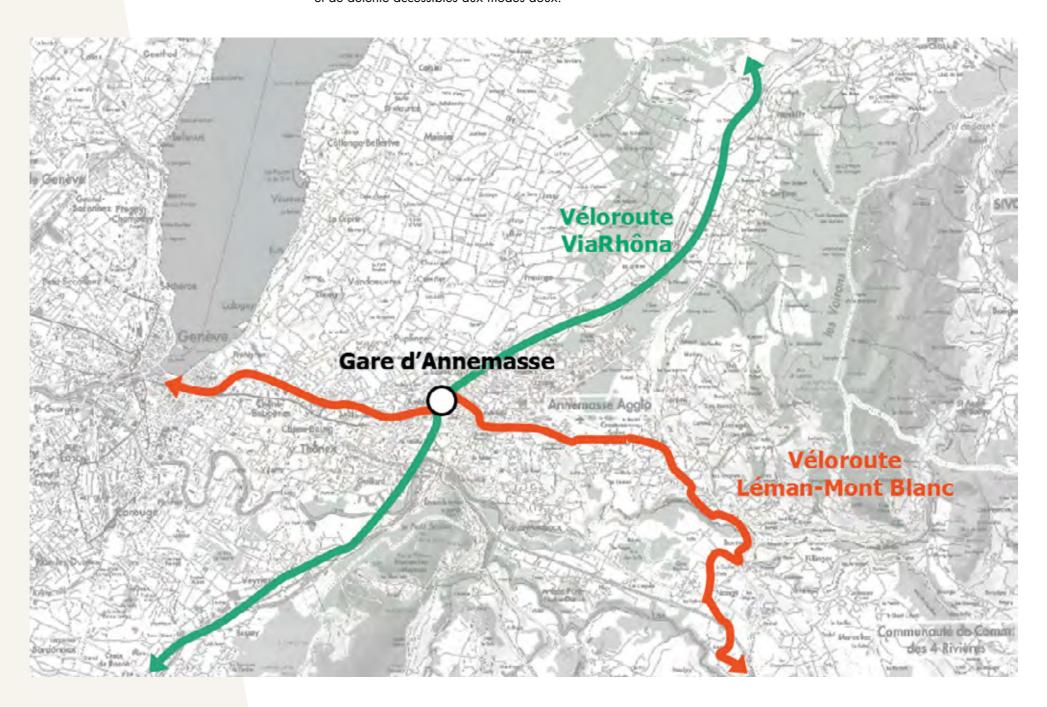
→ Le maître d'ouvrage : Annemasse Agglo

Annemasse Agglo est un établissement public de coopération intercommunale. A ce titre, la collectivité intervient sur les compétences transférées par ses communes membres ou instituées par la loi, sur son périmètre géographique.

Dans le domaine de la Mobilité, les objectifs d'Annemasse Agglo sont notamment la mise en place d'un réseau de transports performant visant à multiplier les déplacements en transports publics et à créer des espaces de respiration et de détente accessibles aux modes doux. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération d'Annemasse approuvé en 2014 détermine un réseau cyclable qui s'appuie sur des liaisons structurantes d'agglomération et un réseau de desserte local. Le cœur du réseau est composé de 2 véloroutes voies vertes : de la frontière Suisse à Loëx (Bonne) et de Machilly à Etrembières qui constituent le réseau structurant majeur.

La fiche action modes doux 2.2 du PDU intitulée « Réaliser la section ETREMBIERES-POLE D'ECHANGE MULTIMODAL-MACHILLY de la Véloroute Voie Verte ViaRhôna » prévoit la réalisation de cette voie sous maitrise d'ouvrage Annemasse Agglo.

Par délibération du 13 septembre 2013, le conseil communautaire a déterminé la réalisation de ces itinéraires cyclables structurants comme d'intérêt d'agglomération.









Contexte et enjeux

→ Le projet ViaRhôna

De vrais enjeux de développement

Trait d'union entre les Alpes suisses et la mer Méditerranée, l'Eurovéloroute ViaRhôna (itinéraire européen n°17) permet la découverte à vélo de la vallée du Rhône, ses espaces naturels, son patrimoine, ses sites remarquables et sa gastronomie.

La ViaRhôna, futur axe transeuropéen reliant la Suisse à la Méditerranée constitue :

- Un véritable produit d'itinéraire et de loisirs familiaux (pas seulement un itinéraire sportif ou cyclo sportif)
- Un axe structurant, outil de développement local et de valorisation des territoires irrigués
- Un projet fédérateur qui peut aussi susciter la structuration d'espaces urbains ou ruraux
- Un vecteur majeur de développement économique et touristique des territoires

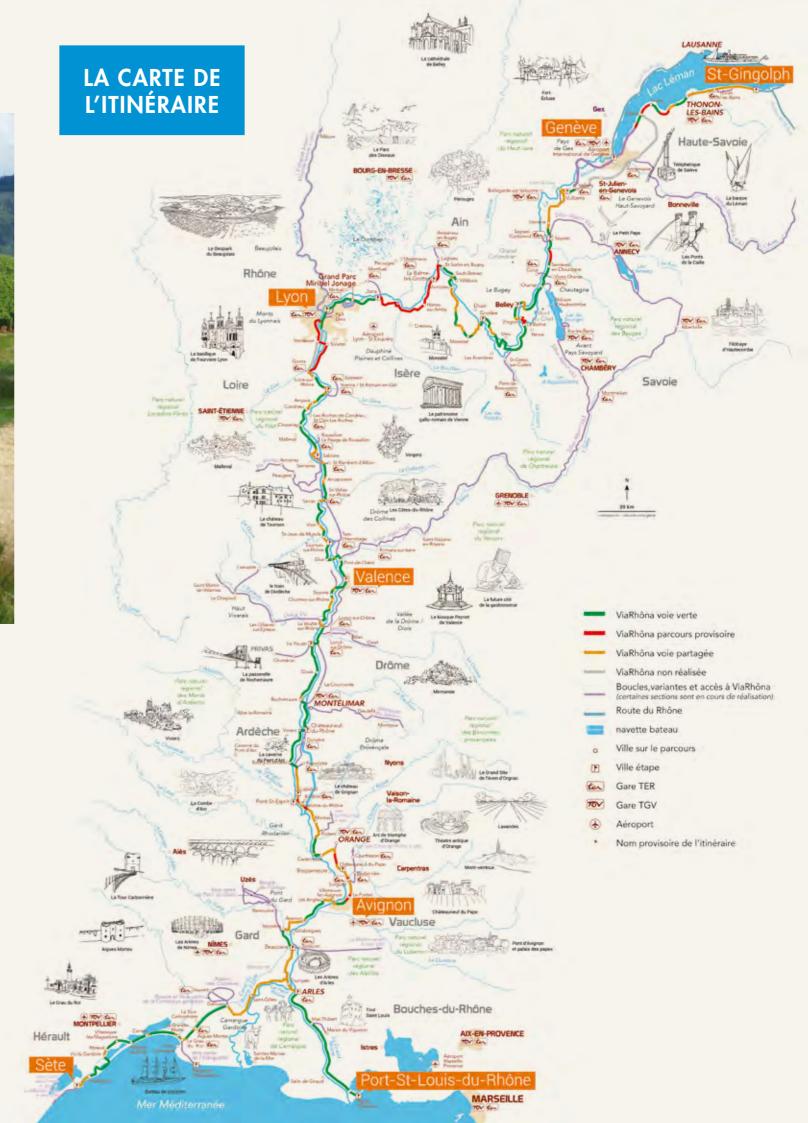


L'itinéraire global est en cours de réalisation, il mesurera 815 km, reliant le Lac Léman aux plages de la Méditerranée. Il est en continuité de «La Route du Rhône», itinéraire de 350 km en Suisse.

Bouches-du-Rhône, Gard

Plus de 2/3 de l'itinéraire ViaRhôna sont aujourd'hui réalisés, la liaison de Valleiry à Evian a été intégrée à l'itinéraire européen en 2015 avec un objectif de réalisation rapide.

La ViaRhôna est un projet multi partenarial mis en valeur par Auvergne Rhône-Alpes Tourisme. Son potentiel de fréquentation en ferait le 1er itinéraire mode doux en France.





DOSSIER DE CONCERTATION MIS À DISPOSITION DU PUBLIC



→ Un projet prévu dans les documents-cadre de planification

Plan de Déplacements Urbains d'Annemasse Agglo 2014



En cohérence avec le schéma de liaison douce en croix sur l'agglomération, le PDU prévoit la réalisation de l'axe Sud-Ouest/Nord-Est. Cet itinéraire correspond à la réalisation d'une véloroute voie verte reliant continue, Etrembières pôle d'échange continuant son tracé sur les communes de Ville-la-Grand, Juvigny jusqu'à Machilly. Elle

s'inscrit sur l'itinéraire de la véloroute départementale « Frontalière » et de l'Eurovéloroute ViaRhôna.

Projet d'Agglomération Franco Valdo Genevois 2016-2030

Le 3ème projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois englobe les politiques publiques d'urbanisation, de mobilité et d'environnement à l'échelle transfrontalière. Le projet de l'Eurovéloroute ViaRhôna sur le tronçon Ville-la-Grand – Annemasse – Etrembières figure comme l'une des mesures.



Plan Départemental Vélo Voies Vertes 2017

Afin de concilier mobilité durable et attractivité touristique, le Département de la Haute-Savoie a présenté en 2017 son Plan Départemental Vélo Voies Vertes. La ViaRhôna entre Saint Gingolph et Seyssel y est inscrite.



Schéma de développement des voies vertes en Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne Rhône Alpes se fixe l'objectif de devenir la région européenne leader sur le tourisme à vélo et de développer les retombées économiques autour des principales véloroutes. Afin d'accroître l'effet levier de son intervention, elle va se concentrer sur les itinéraires les plus emblématiques et structurants, permettant un maillage optimal et une connexion avec les régions limitrophes. La ViaRhôna fait partie des 6 itinéraires d'intérêts régionaux retenus.



→ Les enjeux du projet à l'échelle locale

L'itinéraire sur l'agglomération mesurera un peu plus de 20km et traversera 8 communes : Etrembières, Gaillard, Annemasse, Ambilly, Ville-la-Grand, Juvigny, Saint Cergues, et Machilly.

Il vise à offrir un parcours jalonné, sécurisé ouvert au plus grand nombre pour répondre aux déplacements utilitaires du quotidien et de loisirs, mais également à constituer un support du développement touristique. Il constituera un itinéraire structurant majeur Sud-Ouest/Nord-Est sur le territoire. Il se caractérise par 3 types de sections selon l'usage :

- Sections urbaines à vocation principale de déplacement urbain, comme par exemple les secteurs autour de la gare d'Annemasse, liaisons Ville-la-Grand/Ambilly/ Annemasse
- Sections à vocation mixte de déplacement urbain et loisir/tourisme
- Sections à vocation principale de loisir/tourisme

Ainsi sur des distances courtes et moyennes (3 à 5 km notamment) il offrira une solution de mobilité pour les déplacements domicile-travail, domicile-école, par exemple pour se rendre dans le cœur d'agglomération ou à Genève.

L'itinéraire réduira les effets de coupures Arve/voie ferrée/ voiries et permettra :

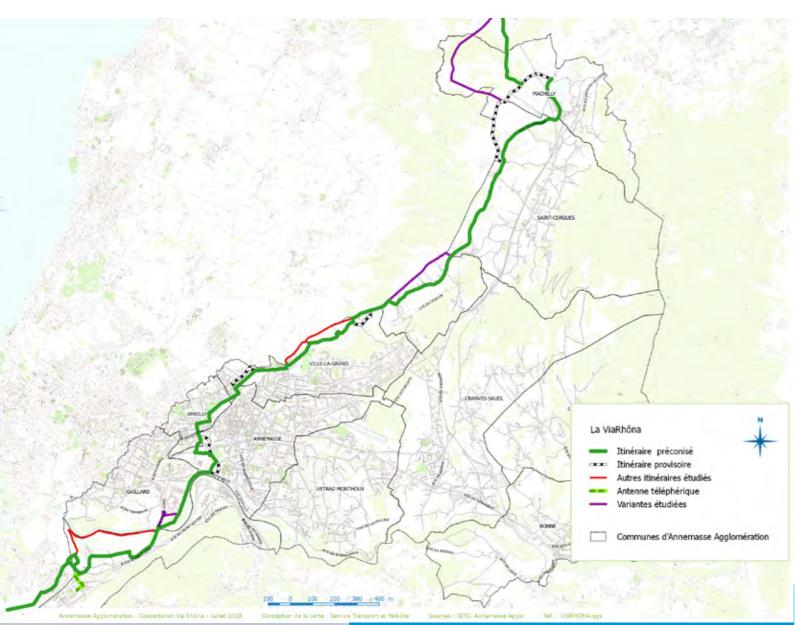
- d'assurer et de sécuriser la liaison Etrembières/Les Voirons, ainsi que Annemasse/ Ville-la-Grand (Cœur urbain).
- de garantir la bonne desserte du Pôle d'Echange Multimodale d'Annemasse

Il permettra un usage utilitaire et de loisirs de la pratique du vélo mais sera également accessible aux piétons sur une majorité de sections en site propre.

Sur des plus longues distances, il permettra de relier les territoires voisins par des itinéraires sécurisés et sera un facteur de valorisation touristique.



Tracé sur l'agglomération annemassienne





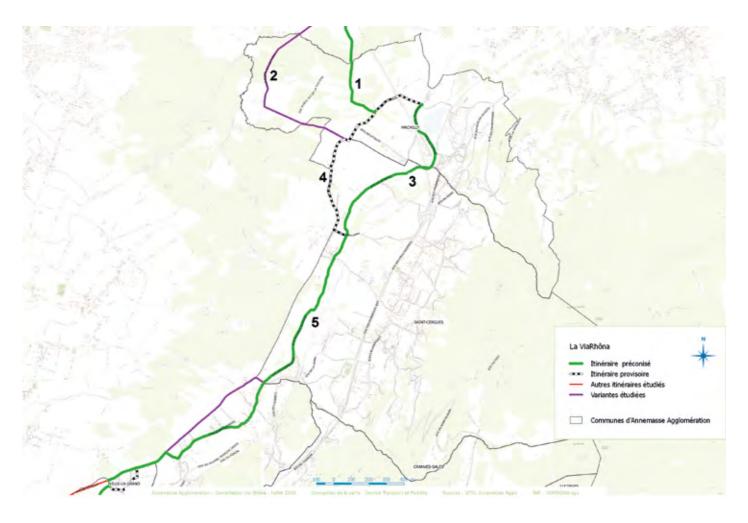
L'itinéraire traverse l'agglomération du nord-est au sud-ouest via les communes de : Machilly, Saint Cergues, Juvigny, Ville-la-Grand, Annemasse, Ambilly, Annemasse à nouveau, Gaillard et Etrembières.

Hors de l'agglomération d'Annemasse, l'itinéraire se connecte à Loisin au nord (Thonon Agglomération) et à Veyrier (Suisse) au sud.

SECTEUR MACHILLY > SAINT CERGUES



L'itinéraire préconisé a été choisi afin de desservir la gare de Machilly qui accueillera le Léman Express à partir de fin 2019 ainsi que le lac de Machilly, site de loisir important de l'agglomération. Cet itinéraire favorise les petites routes à faible trafic. Il emprunte également une section de la route départementale RD1 pour laquelle il n'y avait pas d'alternative Elle sera aménagée de bandes cyclables pour sécuriser les vélos.



Détail de l'itinéraire : Tout au nord, deux options ont été étudiées pour le raccordement au territoire de Thonon agglomération. Il est préconisé de créer une section de site propre sur des chemins ruraux existants à prolonger jusqu'au ranch situé sur la commune de Loisin (1). La variante étudiée par le lieudit « Les Places » présente les inconvénients de traverser deux fois la frontière et de rallonger l'itinéraire (2).

Dans Machilly, Annemasse Agglo préconise la création d'un site propre sur le chemin existant longeant le lac et de le poursuivre jusqu'à la gare de Machilly. Des bandes cyclables de part et d'autre de la route départementale RD1 sont ensuite envisagées (3). Ce sont des aménagements lourds et coûteux qui ne pourront être réalisés avant 2023, aussi, Annemasse Agglo propose de flécher un itinéraire court terme via la route à faible trafic des Arales (4). Cet itinéraire provisoire pourra ensuite rester fléché comme une boucle locale.

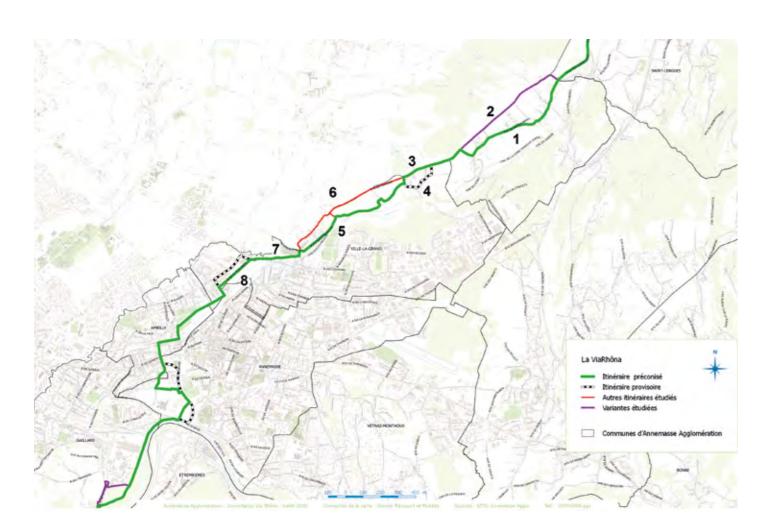
Sur la commune de Saint Cergues, l'itinéraire emprunte des petites voies partagées : la route des Bois Davaud puis le chemin des corbeilles (5).



SECTEUR JUVIGNY ► VILLE LA GRAND



L'itinéraire préconisé vise à favoriser la sécurité des usagers et à limiter le dénivelé. Il est composée de voies à faible trafic puis de sites propres et dessert l'équipement du Moulin de Carra. Les variantes étudiées par la route départementale RD15, ne sont pas préconisées du fait du fort trafic sur cette route étroite difficilement aménageable.



Détail de l'itinéraire : Sur Juvigny, l'itinéraire se poursuit en voie partagée sur la route des Groulines puis la route de Paconinges (1). Une variante a été étudiée via la route départementale RD 15 (2) mais sa faible largeur rend difficilement aménageable des bandes cyclables et cette route présente une circulation importante qui risque de se renforcer encore.

Le tracé emprunte néanmoins une section de la RD15 au niveau de la frontière entre Juvigny et Ville-la-Grand jusqu'à Crêt (3) car il n'y a pas d'alternative. Sur cette section, il est prévu de buser le fossé longeant la départementale et d'épauler la route de façon à pouvoir créer des bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée. Dans l'attente de ces travaux, pour éviter la départementale, un itinéraire court terme sera mis en place dans le hameau de Crêt en voirie partagée (4). Ce tracé provisoire présente néanmoins l'inconvénient de forts dénivelés.

Démarre ensuite une grande section de site propre passant par Marsaz puis le long de la voie ferrée jusqu'à la rue du vieux Moulin à Ville-la-Grand (5). La section entre Crêt et Marsaz sera traitée en revêtement stabilisé afin de pouvoir conserver l'alignement d'arbres existant. Le chemin actuel longeant la voie ferrée sera revêtu pour permettre une meilleure roulabilité à tous les usagers.

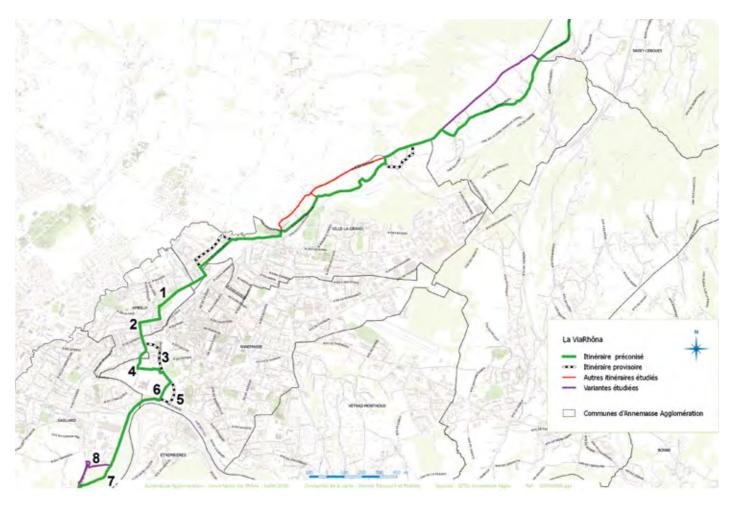


L'alternative qui consisterait à poursuivre sur la route départementale entre Crêt et l'ensemble scolaire du Juvénat semble beaucoup moins intéressante en termes de sécurité et de cadre. Par ailleurs, elle ne permet pas de desservir le site du Moulin de Carra.

Après le Juvénat, le tracé se poursuit par le chemin du Foron qui sera élargi et revêtu. La voie verte passera ensuite sous l'ouvrage existant et celui en projet du pont neuf, sur des terrains appartenant aujourd'hui à la SNCF (7). La voie sera ensuite aménagée en accotement de la rue de la Rotonde qui sera prolongée jusqu'au parvis Nord de la gare d'Annemasse (8).



En milieu urbain dense, peu de variantes sont possibles. Le tracé dessert le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) d'Annemasse puis rejoins les bords d'Arve par le secteur du Brouaz. L'aménagement d'une passerelle mode doux permettant de sécuriser la traversée de la route départementale RD 2 est préconisée. Le tracé emprunte ensuite le chemin existant des bords d'Arve à Gaillard.



Détail de l'itinéraire: A partir du Pôle d'Echange Multimodal d'Annemasse (Gare d'Annemasse), le tracé empruntera la section de voie verte située au nord des voies de chemin de fer qui sera créée dans le cadre des aménagements de la ZAC Etoile Annemasse-Genève (1). Il rejoindra ensuite la voie verte déjà aménagée au-dessus du Léman Express jusqu'à la Rue de l'Helvétie (2).

Ensuite, le tracé empruntera provisoirement l'avenue Louis Lachenal, la rue de Bellevue et la rue du Brouaz (3) avec des bandes cyclables. A plus long terme, il est prévu qu'une voie cyclable soit aménagée dans un futur parc qui permettrait de relier l'avenue Lachenal à la rue du Brouaz (4).

A court terme, le tracé empruntera alors la rue du Brouaz, et une traversée de la route départementale des bords d'Arve (RD 2) sera aménagée. Néanmoins, à l'horizon 2023, Annemasse agglo souhaiterait pouvoir construire une passerelle mode doux permettant de passer au-dessus de la route départementale très fréquentée. La faisabilité de l'ouvrage reste à préciser techniquement et financièrement.

L'itinéraire se poursuivra ensuite sur la commune de Gaillard via le chemin existant en bords d'Arve (7). Il n'est pas prévu dans un premier temps de modifier le revêtement du site afin de conserver son caractère naturel et le

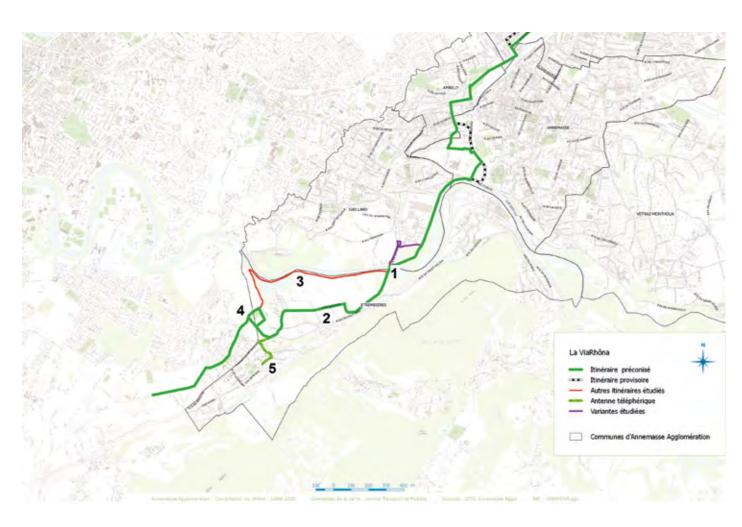


maximum d'arbres existants. Un revêtement en stabilisé pourrait être envisagé dans un second temps. Une variante a été étudiée, longeant la rue de la zone (8). Elle présente l'avantage de desservir le parc sportif et les bancs et tables déjà en place le long du bois, mais nécessite des acquisitions foncières plus importantes et présente un cadre général moins naturel.

SECTEUR **ETREMBIÈRES**ET CONNEXION À **VEYRIER**



L'itinéraire privilégié contourne le site environnemental des étangs d'Etrembières classé biotope et abritant des éspèces protégées. Une voie en site propre sécurisée sera créée entre la route départementale et les carrières exploitées. Le tracé se poursuit ensuite sur des voies à faible trafic existantes et se connecte à la commune de Veyrier en Suisse. Une antenne sera flêchée pour relier la gare inférieure du Téléphérique du Salève qui sera l'unique téléphérique accessible sur l'eurovéloroute ViaRhôna.



Détail de l'itinéraire : Le projet traverse l'Arve via le pont de Zone (1), un aménagement cyclable sera créé sur le côté du pont existant.

Deux variantes ont ensuite été étudiées sur Etrembières : l'une longeant la route départementale RD46 puis rejoignant le chemin des îles (2). L'autre restant sur les bords d'Arve jusqu'aux étangs (3). Le premier tracé est préconisé, il permet la création d'un site propre, séparé de la voirie par des plantations. Le second traverse la zone naturelle protégée des étangs, dans laquelle Annemasse Agglo ne souhaite pas réaliser d'aménagements importants, ni augmenter fortement la fréquentation.

Le tracé se connectera ensuite aux territoires voisins via la Suisse au niveau du chemin de l'Arvaz à Veyrier (4), puis rejoindra la Communauté de Commune du Genevois. Une antenne sera jalonnée sur Etrembières pour accéder au téléphérique du Salève, pôle touristique de l'agglomération qui sera l'unique téléphérique accessible le long de la ViaRhôna.



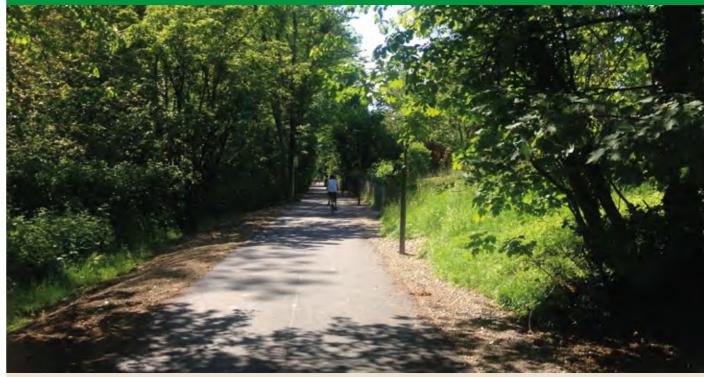
Types d'aménagement

Pour répondre aux critères de véloroute et être le plus attractif possible, le projet s'attache à offrir un aménagement de qualité favorisant la sécurité, les ambiances naturelles et tranquilles et une dénivellation la plus faible possible.

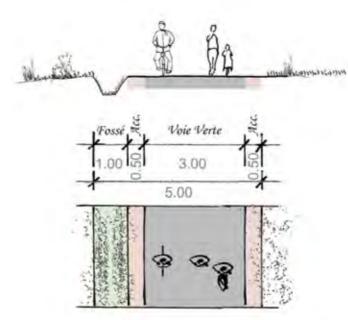
→ Les profils types

Pour répondre aux contraintes techniques, aux exigences de sécurité et offrir le meilleur équilibre coût/efficacité, le projet prévoit 3 types d'aménagement adaptés au contexte (urbain dense, périurbain, naturel), à la configuration des lieux traversés et au foncier disponible :

AMÉNAGEMENTS EN SITE PROPRE DE TYPE VOIE VERTE OU PISTE CYCLABLE



→ Ce sont des aménagements indépendants de la voirie et réservés aux modes doux. Les préconisations sont les suivantes :



Critères d'aménagement :

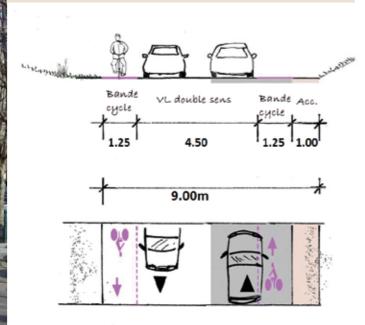
- Largeur de roulement : 3m
- Accotements stabilisés ou enherbés : 0,50m de chaque côté
- Pente maximum de 4% (sauf exception sur très courte distance)
- Revêtement : enrobé noir (sauf secteur à fort enjeu environnemental)
- Sécurisation des intersections
- Des aires d'arrêt simples tous les 4 à 5 km
- Dispositif de restriction d'accès aux véhicules motorisés
- Traitement paysager des aires d'arrêt et des accotements lorsque c'est possible
- Eclairage sur la partie urbaine de la voie



AMÉNAGEMENTS SUR VOIRIE



→ La création de bandes cyclables permet de séparer les cycles de la chaussée, ils seront utilisés plus particulièrement en cœur urbain.



Critères d'aménagement :

- Largeur de la bande cyclable de 1.25m minimum
- Pente maximum de 4% (sauf exception sur très courte distance)
- Revêtement : enrobé
- Sécurisation des intersections
- Dispositif de séparation entre la bande cyclable et le stationnement
- Eclairage

→ Lorsque la largeur de la chaussée ne permet pas la création de bandes cyclable, les voiries seront partagées avec les bus ou avec les automobiles.

Critères d'aménagement :

- Routes à faible trafic
- Vitesse limité
- Mesures de sécurité aux carrefours
- Dispositifs visant à réduire la vitesse types écluses, chicanes, coussin ralentisseur



→ Les sections en site propre

A terme, sur l'itinéraire préconisé, 65% du tracé pourraient être en site propre ou bandes cyclables. La carte ci-dessous présente les types d'aménagements une fois que l'ensemble des travaux sera réalisé :



→ Les revêtements

Types d'aménagements

Itinéraire provisoire Simples jalons 2020

Site propre/

bandes cyclables

Voie partagée Balisée Liaison téléphérique

La majorité du tracé sera en enrobé, ce revêtement présente le meilleur rapport qualité (roulabilité), cout et facilité d'entretien. Certaines sections seront traitées de manière plus qualitative aux abords d'équipements existants notamment : revêtement en béton devant le Moulin de Carra par exemple. Lorsque des enjeux particulier de préservation d'arbres sont identifiés, un revêtement en stabilisé sera mis en œuvre car il nécessite un terrassement moins important et n'est pas imperméable. Le stabilisé n'est cependant pas praticable par les rollers et certains autres usagers et nécessite un entretien important.







ENROBÉ BÉTON

STABILISÉ

→ Les équipements connexes pouvant accompagner le projet

La ViaRhôna desservira plusieurs pôles touristiques ainsi que des équipements du territoire. L'itinéraire sera balisé. Les connexions avec les parcs ou les cheminements piétons existants seront également valorisées.

De plus, en lien avec les communes traversées, il est prévu de créer des aménagements spécifiques le long du tracé. Ces éléments restent encore à préciser mais pourront être de plusieurs types :

Des aménagements fonctionnels

Par exemple, les sections urbaines de la ViaRhôna seront éclairées. Les parkings existants seront indiqués et un nouveau parking à destination des utilisateurs de la voie pourra être créé. Des toilettes et points d'eau seront installés sur le parcours. D'autres aménagements, plus spécifiques aux cycles, sont envisagés comme par exemple des consignes et attache vélo.







Des aménagements d'agrément et de loisir

Il est prévu l'aménagement de plusieurs placettes et espaces de repos le long de la voie, et certaines sections seront également accompagnées de plantations en linéaire en bordure de voie.



Des services

La Maison de la Mobilité et du Tourisme située au Pôle d'Echange Multimodale d'Annemasse va ouvrir prochainement et sera chargée de la mise en valeur de l'itinéraire. Elle proposera également de nouveaux services et de nouvelles animations autour de la mobilité et des modes doux, notamment un service de location de vélo. Plus globalement, la Maison de la Mobilité et du Tourisme permettra de faire le lien entre les utilisateurs de la ViaRhôna et l'économie locale : les loueurs de vélos, les hôtels, les activités de loisirs.

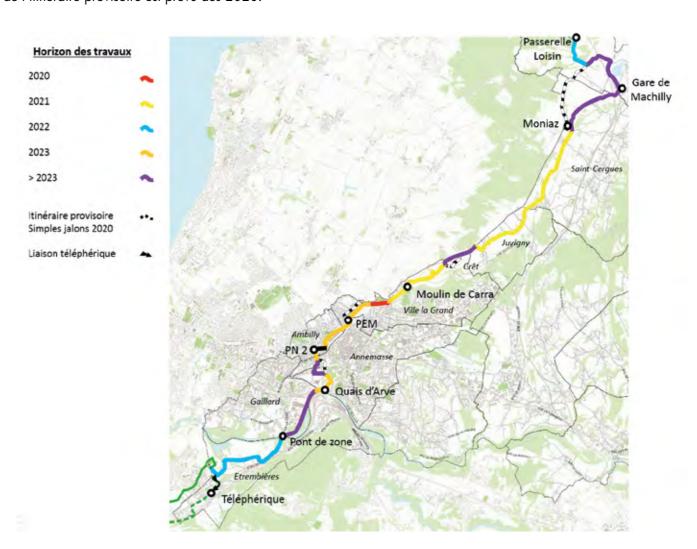
Calendrier et financement

Pour répondre aux critères de véloroute et être le plus attractif possible, le projet s'attache à offrir un aménagement de qualité favorisant la sécurité, les ambiances naturelles et tranquilles et une dénivellation la plus faible possible.

→ Le phasage des travaux

La majorité des travaux sera réalisée sur les années 2021-2022-2023, le phasage précis reste à affiner en fonction des contraintes techniques, foncières et financières.

L'objectif est de mettre en service un itinéraire en 2023, puis d'améliorer les derniers tronçons. Un balisage et jalonnement de l'itinéraire provisoire est prévu dès 2020.



→ Un financement multi partenarial

Le projet est sous la responsabilité de plusieurs maîtres d'ouvrage : Annemasse Agglo pour les aménagements cyclables et les ouvrages, les Communes pour les aménagements paysagers et urbains autour de la voie, le Syane pour l'éclairage, le Conseil Départemental pour les voiries départementales. En outre, depuis sa conception, il associe le Canton de Genève et les agglomérations françaises voisines.

Le projet coutera entre 7 et 10 millions d'euros en fonction des options et des variantes retenues. Il devrait bénéficier de plusieurs sources de financement car de nombreux partenaires encouragent les aménagements modes doux. Le Conseil Départemental est activement impliqué. Des engagements ont déjà été pris de la part la confédération suisse. Des aides de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l'Union Européenne ainsi que de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) sont également attendus dans le cadre du Plan Rhône.

Les contraintes financières seront prises en compte pour le choix des variantes et des profils d'aménagements, notamment : limitation des emprises foncières à acquérir et du nombre d'ouvrages à créer.

Comment participer à la concertation ?

Le projet ViaRhôna se construit en étroite relation avec ceux qui l'utiliseront ou la vivront : habitants, cyclistes, salariés, étudiants... Annemasse Agglo a mis en place un dispositif de participation afin de solliciter l'avis du plus grand nombre.

→ OÙ ÉCHANGER ?

Réunions publiques

Jeudi 20/09 à 19h00 à Etrembières Jeudi 27/09 à 19h00 à Ville-la-Grand Jeudi 4/10 à 19h00 à Machilly

→ OÙ S'INFORMER ?

Exposition publique

Exposition à l'Hôtel d'Agglo (11 avenue Emile Zola à Annemasse) Du 17 septembre au 26 octobre 2018 Aux heures d'ouverture habituelles

Site internet

https://www.annemasse-agglo.fr/consultation-viarhona

→ COMMENT S'EXPRIMER ?

Registres de concertation

Pour s'exprimer et donner son avis, des registres sont mis à disposition

du lundi 17 septembre au vendredi 26 octobre 2018 :

- à l'Hôtel d'Agglomération aux heures d'ouverture habituelles
- dans les mairies d'Etrembières, de Gaillard, d'Ambilly, d'Annemasse, de Ville la Grand, de Juvigny, de Saint Cergues, de Machilly

Adresse électronique

Vous pouvez envoyer vos remarques à l'adresse suivante : viarhona@annemasse-agglo.fr

→ COMMENT SUIVRE LE PROJET APRÈS LA CONCERTATION ?

Recevoir le bilan de la concertation

Si vous souhaitez recevoir le bilan de la concertation par mail, merci d'envoyer un email à viarhona@annemasse-agglo.fr mentionnant explicitement ce souhait.



